

Avant propos

Héritière du mouvement d'innovation sociale, au 19^e siècle, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a été influencée par plusieurs courants humanistes, en réaction aux violences sociales qui ont accompagné la révolution industrielle et à la misère des populations du monde rural. Aujourd'hui, les organisations de l'économie sociale et solidaire se définissent par leur adhésion à une Charte précisant les valeurs qui leur sont communes : elles se caractérisent par leurs modes d'actions et de redistribution, visant à placer l'économie au service de l'Homme.

L'observation de ce domaine constituait un double défi. D'une part, en raison de sa diversité, du chantier d'insertion à la fonderie en SCOP, de la chorale de village à la société d'assurance mutualiste. D'autre part, en raison d'un périmètre délicat à établir, même si un effort national d'harmonisation, au travers des nomenclatures de catégories juridiques et d'activités, a constitué une avancée essentielle. D'une manière générale, il est admis que l'ESS se compose de quatre grandes familles, les coopératives, les mutuelles, les associations et les autres acteurs de l'économie solidaire (fondations, organismes d'insertion...).

Ce défi de l'observation de l'ESS a pu être relevé grâce à une collaboration fructueuse entre l'Insee-Alsace, la Chambre régionale de l'économie sociale (CRES) d'Alsace et la Préfecture de Région.

Au final se dégage un vaste ensemble comptant en Alsace quelque 12 000 établissements, représentant plus de 11 % de l'emploi salarié régional, et jouant un rôle prédominant dans certaines activités. Les spécificités locales liées au droit local ont fait l'objet d'une attention particulière et d'une mise en valeur appropriée. Une dimension caractéristique de l'ESS, à savoir l'engagement de ses membres, sociétaires et élus bénévoles, par nature difficilement quantifiable, ne pouvait par contre être présentée de façon exhaustive.

Nous formons le vœu que cet état des lieux constitue une nouvelle étape dans la reconnaissance de ce secteur, en particulier de son apport à l'économie alsacienne, par ses contributions significatives à la création d'entreprise, à l'emploi, à l'insertion professionnelle et à la cohésion sociale.



Vincent LE CALONNEC
Directeur Régional de l'Insee



Charles RUFFENACH
Président de la CRES